



~~~~~  
Délibération n° 2014-35 du Comité syndical du Jeudi 26 Juin 2014  
~~~~~

PROJET ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE PAYS CŒUR D'HERAULT - PHASE 2

L'an deux mil quatorze le vingt six juin à dix sept heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 13 juin 2014.

Etaient présents ou représentés :	Sonia ARRAZAT, Christian BILHAC, Marie-Christine BOUSQUET, Bernard FABREGUETTES, Joëlle GOUDAL (représentée par Bernard GOUJON), Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Yolande PRULHIÈRE, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Luc VIALA, Louis VILLARET. Etaient également présents les suppléants suivants : Laurent DUPONT, Florence QUINONERO, Jean-Claude CROS.
Absents ou excusés :	Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, Audrey GUERIN, Michel GUIBAL Pierre GUIRAUD, Béatrice NEGRIER, Rémy PAILLES, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL,
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

Considérant que l'alimentation est l'un des piliers de notre société, de par son rôle biologique mais également social, économique, environnemental...etc.

Vu qu'au sein du Pays Cœur d'Hérault, deux démarches ont été, jusqu'en 2014, menées en parallèle sur cette thématique :

- Le Projet alimentaire porté par l'Agence Economique depuis 2010 et qui a donné lieu à l'élaboration d'un Schéma alimentaire et à l'organisation d'un séminaire de travail en décembre 2013,
- Le Contrat Local de Santé signé en 2013 pour trois ans par l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon (ARS-LR) et le Pays et qui comporte un axe « Nutrition » essentiel.

Considérant qu'en 2014, il paraît nécessaire de rassembler ces deux démarches au sein d'un Projet Alimentaire de Territoire global, afin de définir un plan d'actions pluriannuel et d'assurer une mutualisation des moyens et une cohérence des actions mises en œuvre.

Considérant que ce Projet répond à des enjeux majeurs sur le Cœur d'Hérault (enjeux économiques, enjeux en termes de santé, enjeux sociaux, enjeux liés à l'aménagement du territoire et au cadre de vie...etc). Il s'inscrit dans un certain nombre de dynamiques plus vastes (Projet Régional de Santé de l'ARS-LR, Plan Régional Alimentation de la DRAAF...etc) ainsi qu'au cœur de la Charte de Territoire 2014-2025, au sein des engagements suivants :

- Inscrire l'agriculture dans un projet territorial global,
- Faire de l'accès aux soins et aux services une réalité (CLS).

Vu que deux objectifs principaux ont été définis pour le projet :

- Améliorer la santé de la population, notamment en prévenant le surpoids et l'obésité des enfants,
- Favoriser la consommation locale afin de renforcer voire développer l'agriculture et l'économie du territoire.

Vu qu'un plan d'actions a ensuite été élaboré, en lien avec le comité technique du projet qui réunit un grand nombre d'acteurs intervenant dans différents domaines (économie, santé, social, agriculture...).

Ce plan se décline en quatre axes de travail puis en pistes d'actions :

Axe 1 : Sensibiliser le public au bien manger

- Campagne de communication sur le Bien Manger,
- Opération « Un fruit pour la récré »,
- Classes du goût,
- Suppression / aménagement de la collation matinale,
- Actions d'éveil au goût et d'éducation nutritionnelle,
- Organisation d'un évènement de clôture du projet.
- **Axe 2 : Favoriser l'accès des publics précaires à une alimentation de qualité**
 - Accompagnement des structures d'aide alimentaire et d'insertion à la mise en place d'actions sur l'alimentation.
- **Axe 3 : Proposer une restauration collective de qualité :**
 - Echange de pratique entre professionnels sur la construction d'une dynamique territoriale et de prospective en restauration collective
 - Sensibiliser les élus à l'enjeu d'une restauration collective de qualité,
 - Informer et former les professionnels de la restauration collective ainsi que les chargés de missions des collectivités,
- **Axe 4 : Renforcer le lien offre-demande :**
 - Alimentation et animation du Portail « www.moncoeurdherault.fr » recensant les producteurs, les transformateurs, les lieux et modes de distribution (marchés, paniers...), et proposant des liens utiles ainsi que des outils à destination des professionnels et des particuliers,
 - Réalisation d'un film qui permettra de valoriser les savoir-faire du Cœur d'Hérault, de réaliser des portraits d'acteurs locaux mais aussi la mise en image des grandes étapes du projet alimentaire,
 - Actions de mise en relation de l'Offre et de la Demande
- **Axe 5 : Inciter à la diversification agricole et aux synergies autour d'un pôle alimentaire :**
 - Inciter à la diversification agricole afin de répondre aux besoins des habitants et des besoins de la restauration collective,
 - Créer de synergies autour d'un pôle alimentaire.

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération auprès du Conseil général de l'Hérault et de l'Europe et de tout autre organisme autorisé.
Le coût total de l'action est estimé à 43 365,62 € HT pour 2014, le financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Poste	Montant HT	Pourcentage du coût prévisionnel de l'opération	Origine du financement	Montants HT	Pourcentage du coût prévisionnel de l'opération
Animation SYDEL	16 193 €	37 %	Europe	16 695 €	38 %
Frais de déplacement	400 €	1 %	Département	16 000 €	37 %
Frais de réception	1 250 €	3 %			
Annonces et insertion	1 250 €	3 %			
Catalogues et imprimés	1 812 €	4 %			
Divers - Rémunérations d'intermédiaires (Aide à la maîtrise d'ouvrage-Animations - Formations)	16 836.62 €	39 %			
Divers (Films)	4 800 €	11 %			
Alimentation	480 €	1 %			
Frais d'affranchissement	344 €	1 %			
Total des dépenses de fonctionnement HT	43 365.62 €	100%	Total des subventions publiques	32 695 €	75 %
			Autofinancement	10 670.62	25 %
Coût total du projet HT	43 365.62 €	100%	Montant total des recettes HT	43 365.62 €	100%
TVA non éligible LEADER	4 156.4 €		Autofinancement	4 156.4 €	
Coût total du projet TTC	47 522,02 €	100%	Montant total des recettes TTC	47 522,02 €	100%

- ✓ D'autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Clermont l'Hérault, le 4 Juillet 2014
Le Président certifie sous sa responsabilité
la présente délibération exécutoire le 4 juillet 2014

Publiée le 04 Juillet 2014

Le Président du Syndicat



Transmise le 09 Juillet 2014

